

A H1N1

Comment imaginer la prophylaxie et le traitement ?

1. La protection :

Il existe 2 types de masques :

900 millions de masques ont été commandés par le gouvernement, il n'existe apparemment de date de DLU, du moins celle-ci n'a jamais été recherchée pour les masques professionnels.

- Les masques chirurgicaux réservés aux patients contaminés

- Les masques FFP2, réservés entre autres aux personnels soignants

Ils devraient être mis à la disposition des patients (sur prescription) et des professionnels dans des centres déterminés et gérés par les DDASS. Ils seront gratuits pour tout le monde.

- Le lavage des mains soit à l'eau et au savons, soit à l'aide d'une SHA (solution hydro-alcoolisée).

- L'isolement des patients, et la diminution des migrations en cas de pandémie.

2. La prophylaxie :

Le vaccin propre à la grippe H1N1 sera un vaccin dont le calendrier de livraison devrait s'étaler de septembre à novembre, sans qu'il soit précisé le déroulé de ces livraisons. L'AMM n'est pas obtenue pour l'instant.

C'est un vaccin qui se présente en flacon multi doses de 10 vaccins, ce vaccin devra être administré en 2 doses à intervalle. Il sera à priori administré dans des centres de vaccination, ceux existants et ceux à créer, car il va falloir imaginer et mettre en place une vaccination massive et rapide.

En cas d'aggravation, et de passage à la pandémie, il est plausible que notre compétence autonome (pour les libérales) soit accrue et que la primo vaccination de la grippe nous soit accordée.

Ce vaccin est qualifié de transparent, c'est-à-dire qu'il sera pris en charge soit par le Gouvernement, soit par l'Assurance Maladie et les Mutuelles, mais de toutes façons gratuit pour toutes les personnes à vacciner, y compris les professionnels libéraux.

94 millions de doses ont été commandées par le Gouvernement à plusieurs laboratoires.

La population ciblée : les patients fragilisés, en ALD, les professionnels de santé, mais également tous les personnels qui rendent possible les acheminements, l'entretien, les échanges indispensables (conducteurs de bus, de métro, personnel des écoles, des crèches, les transporteurs, etc.) et les enfants, encore que ce pose le problème des doses pédiatriques, qui n'existent apparemment pas pour l'instant.

Le vaccin de la grippe saisonnière, qui arrive sur le marché à partir du 20 septembre, et qu'il faudra mettre en pratique rapidement, y compris pour les professionnels de santé, sa gratuité pour les infirmières est demandée.

3. Le traitement :

- Le paracétamol pour les cas bénins
- Les anti-viraux pour les cas graves (33 Millions de doses sont stockées en France, la DLU* en a été prolongée par l'Agence Européenne du Médicament).
- La mise en place de tout traitement adjuvant aux complications induites par la grippe

Il faut bien évidemment, que les 22 000 pharmacies de France aient suffisamment de stocks pour délivrer les traitements aux patients.

Se posent également les questions de l'augmentation des lits hospitaliers réservés aux patients atteints par cette grippe A, afin de les isoler des autres patients, qu'il faudra continuer à traiter sans les contaminer, et de la « réserve sanitaire » en personnel, qui bien que lancée lors de la 1ère alerte concernant la grippe aviaire, n'a pas aboutie correctement.

* DLU : date Limite d'Utilisation